



JANVIER 2022

LES EFFETS PERVERS D'UNE HAUSSE DRACONIENNE DU SALAIRE MINIMUM

Par Maria Lily Shaw et Gabriel Giguère

Le salaire minimum est de nouveau sur le devant de la scène, la dernière annonce étant qu'il passera de 13,50 \$ à 14,25 \$ de l'heure dès le 1^{er} mai 2022. Cette hausse de 5,6 % est perçue comme étant une déception pour les syndicats et certains groupes militants¹ qui réclament plutôt une augmentation immédiate à 18 \$/heure, soit un bond de 33 %. Une telle hausse peut sembler de prime abord très généreuse envers les travailleurs à faible revenu, mais elle ne devrait pas être prise sans en évaluer d'abord les coûts, autant pour ces travailleurs que pour les entreprises concernées qui les emploient.

DES ENTREPRISES FRAGILES

Pas moins de neuf petites et moyennes entreprises sur dix seraient directement touchées par cette hausse². En ce qui concerne les secteurs d'activités, c'est le commerce de détail qui emploie la part la plus importante des travailleurs au salaire minimum, soit 45 % d'entre eux. Le secteur de la restauration et de l'hébergement suit avec 23 %. Ces deux secteurs regroupent ainsi à eux seuls 68 % des travailleurs touchant le salaire minimum, soit plus de 182 000 employés³.

On remarque également que ces secteurs sont parmi ceux ayant une marge bénéficiaire nette très faible⁴. C'est-à-dire que ces entreprises ne génèrent qu'un mince surplus après avoir payé leurs impôts et avoir soustrait leurs dépenses administratives et opérationnelles telles que les coûts de matériel, de main-d'œuvre et de fabrication⁵. Si l'on prend les stations-service et les restaurants à titre d'exemple, leur marge bénéficiaire se situe en dessous de 3 %⁶. En d'autres mots, pour chaque tranche de 100 dollars de ventes, ces entreprises ne dégagent qu'un surplus net de 3 \$ après avoir payé leurs employés et avoir réglé leurs autres dépenses.



Une hausse subite et importante du salaire minimum viendrait certainement mettre en péril la santé financière de certaines entreprises des secteurs du commerce de détail, des services de restauration et de l'hébergement, les plaçant ainsi dans une situation où elles devront se résoudre à réduire les dépenses en effectuant des mises à pied, en diminuant les heures travaillées ou en refilant la facture aux consommateurs. Par le fait même, une partie des quelque 182 000 travailleurs au salaire minimum œuvrant dans ces secteurs risqueraient de perdre leur emploi.

Le profil typique du travailleur au salaire minimum est un jeune âgé de 15 et 24 ans, travaillant à temps partiel dans le secteur du commerce de détail ou de la restauration et de l'hébergement.

QUI SONT LES TRAVAILLEURS AU SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC?

Selon une croyance largement répandue, le travailleur au salaire minimum typique au Québec est une mère de famille monoparentale. Ce portrait est toutefois loin de refléter la réalité.

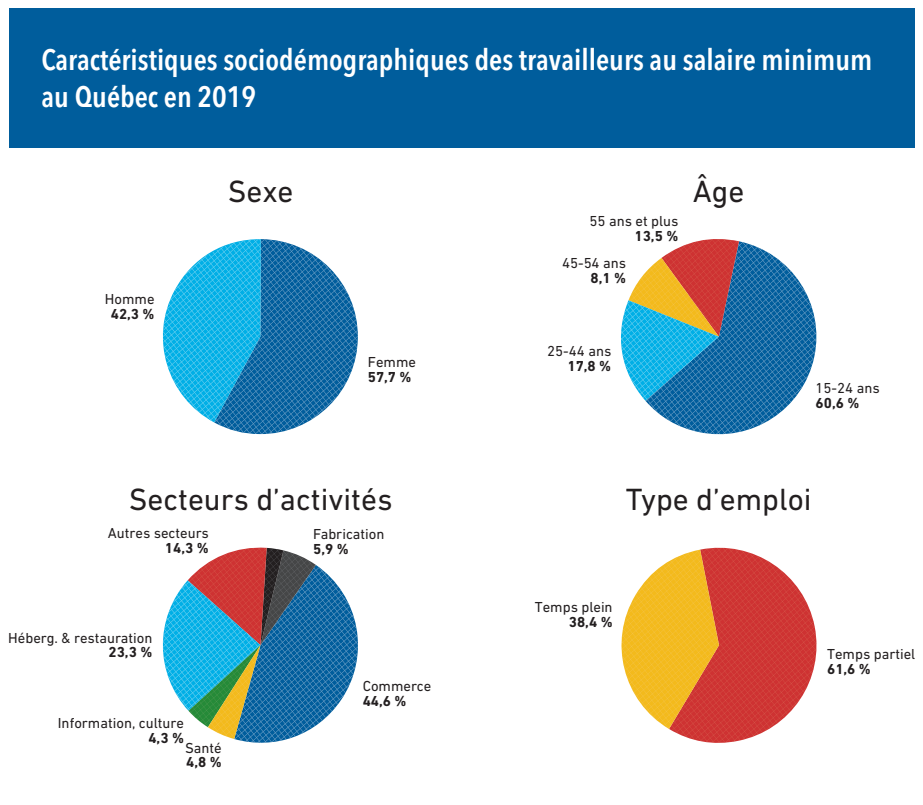
S’il est vrai que les femmes représentaient une plus grande proportion des travailleurs au salaire minimum (58 %) ⁷ en 2019, ce ne sont pas nécessairement des mères de famille monoparentales. En effet, pas moins de 60,6 % des travailleurs au salaire minimum sont âgés entre 15 et 24 ans ⁸. Il s’agit donc majoritairement de jeunes qui sont statistiquement moins susceptibles d’avoir un enfant sous leur responsabilité ⁹ comparativement au groupe d’âge des 25 à 44 ans qui, eux, représentent 17,8 % des travailleurs au salaire minimum, soit quatre fois moins ¹⁰. Qui plus est, parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 74 % résident encore avec au moins un de leurs parents ¹¹, une situation familiale que nous retrouvons typiquement chez les étudiants. D’autre part, 61,6 % des travailleurs au salaire minimum occupent un poste à temps partiel ¹², soit une situation qui caractérise la majorité des étudiants ayant un emploi ¹³. (Voir la Figure 1.)

Le profil typique du travailleur au salaire minimum est donc plutôt un jeune âgé de 15 et 24 ans, travaillant à temps partiel dans le secteur du commerce de détail ou de la restauration et de l’hébergement. La réalité est loin du profil très minoritaire de la mère de famille monoparentale qui est typiquement utilisé par certains partis politiques pour illustrer la précarité financière de ces travailleurs ¹⁴. Il est tout de même pertinent d’examiner plus en détail l’aspect fiscal de la situation d’un chef de famille monoparentale afin d’avoir un meilleur aperçu de son revenu net, qui n’est pas non plus celui auquel on s’attendrait.

UN REVENU NET BEAUCOUP PLUS ÉLEVÉ

Être payé au salaire minimum en tant que chef de famille monoparentale n’a pas les mêmes répercussions que pour un étudiant à temps partiel. Le régime fiscal tient en effet compte des besoins et responsabilités d’une personne avec des enfants à charge, un fait trop souvent évincé de la discussion sur la hausse du salaire minimum.

Figure 1



Source : Institut de la statistique du Québec, *Statistiques, Par thèmes, Emploi et marché du travail, Rémunération et avantages sociaux, Salaire minimum, Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverse caractéristiques de la main-d’œuvre, 1997-2020, Québec, 2021, consulté le 6 décembre 2021.*

Prenons le cas d’un chef de famille monoparentale travaillant 35 heures par semaine pendant 52 semaines. Pour l’année 2021, son taux horaire de 13,50 \$ de l’heure correspond à un revenu annuel brut de 24 570 \$ ¹⁵. C’est souvent ici que s’arrête le calcul justifiant une augmentation importante du salaire minimum, ce qui ne permet pas du tout d’avoir un portrait factuel de la réalité de ces travailleurs. En effet, le salarié chef de famille monoparentale perçoit un montant additionnel de 12 615 \$ en prestations diverses. Après le paiement des impôts et cotisations, son revenu annuel net s’élève à 34 672 \$ (voir le Tableau 1), ce qui équivaut à faire passer son taux horaire de 13,50 \$ à 19,05 \$ de l’heure. Ce montant est supérieur à ce que revendiquent les organisations syndicales.

CONCLUSION

Une augmentation draconienne du salaire minimum, si elle venait à se concrétiser, aurait des effets nocifs sur les travailleurs que l’on tente d’aider et sur l’économie du Québec en général. Elle mettrait en péril les emplois des travailleurs typiques au salaire minimum, soit les jeunes étudiants qui occupent des postes à temps partiel dans des secteurs qui ne pourraient pas nécessairement supporter le poids de

cette hausse, étant donnée leur marge bénéficiaire très faible. Quant aux mères de famille monoparentales que l’on cite souvent en exemple pour illustrer le sort de ces travailleurs, leur situation n’est pas du tout typique et il existe d’autres moyens plus efficaces et moins économiquement dommageables de leur venir directement en aide, comme l’éducation et la formation, ainsi que les mesures ciblées.

Tableau 1

Situation fiscale d’une famille monoparentale au salaire minimum avec un enfant à charge en âge scolaire pour l’année 2021	
Salaire horaire	13,50
Salaire annuel	24 570
Impôt du Québec	(859)
Impôt fédéral	0
Cotisation RAMQ	0
Cotisation sociale	(1654)
Total impôts et cotisations	(2513)
Crédit pour la TPS	755
Crédit solidarité	1153
Bouclier fiscal	50
Allocation can, pour enfant	5765
Allocation famille	3545
Prime au travail	1347
Total des prestations	12 615
Revenu disponible net	34 672

Source : Suzie St-Cerny, Luc Godbout et Matis Allali, *Ménage québécois travaillant au salaire minimum : des comparaisons*, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, avril 2021, p. 19.

RÉFÉRENCES

1. Jean-Francois Desbiens, « Salaire minimum : “une autre occasion ratée”, estime la Coalition Minimum 18 \$ », néomédia, 15 janvier 2022.
2. Fédération canadienne de l’entreprise indépendante, *Les PME québécoises et le salaire minimum*, novembre 2021, p. 3.
3. Calculs des auteurs. Institut de la statistique du Québec, *Statistiques, Par thèmes, Emploi et marché du travail, Rémunération et avantages sociaux, Salaire minimum, Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverse caractéristiques de la main-d’œuvre, 1997-2020*, Québec, 12 mai 2021.
4. Statistique Canada, Tableau : 33-10-0006-01, Statistiques financières et fiscales des entreprises, selon le type d’industrie, 2021.
5. Voir plus en détail : Banque de développement du Canada (BDC), Articles et outils, Boîte à outils de l’entrepreneur, Outils financiers, Marge bénéficiaire nette.
6. Statistique Canada, *op. cit.*, note 4.
7. Institut de la statistique du Québec, *op. cit.*, note 3.
8. *Idem*.
9. Institut de la Statistique du Québec (ISQ), *Naissances et taux de fécondité selon l’âge de la mère, indice synthétique de fécondité et âge moyen à la maternité, Québec, 2013-2020*, 18 mars 2021.
10. Institut de la statistique du Québec, *op. cit.*, note 3.
11. Calculs des auteurs. Il s’agit d’une moyenne pondérée pour des données de 2016. Institut de la Statistique du Québec, *Regard statistique sur la jeunesse, État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans 1996 à 2018*, février 2020, p. 22; Institut de la Statistique du Québec, *Estimation de la population selon l’âge et le sexe, Québec 1^{er} juillet 1971 à 2021*, 29 septembre 2021.
12. Institut de la statistique du Québec, *op. cit.*, note 3.
13. Pierre-Paul Biron et Magalie Lapointe, « Nos jeunes commencent à travailler de plus en plus tôt », *Le Journal de Québec*, 3 janvier 2020.
14. Marie-Ève Dumont, « Elle a élevé trois enfants alors qu’elle gagnait 9 \$ de l’heure », *Le Journal de Montréal*, 12 mars 2018; Gouvernement du Québec, nouvelles, « Mise à jour économique : Québec solidaire demande des mesures phares pour lutter contre la pauvreté », Aile parlementaire de Québec Solidaire, 21 novembre 2017.
15. Suzie St-Cerny, Luc Godbout et Matis Allali, *Ménage québécois travaillant au salaire minimum : des comparaisons*, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, avril 2021, p. 19.



Ce Point a été préparé par Maria Lily Shaw, économiste à l’IEDM, et Gabriel Giguère, analyste en politiques publiques à l’IEDM. La **Collection Fiscalité** de l’IEDM vise à mettre en lumière les politiques fiscales des gouvernements et à analyser leurs effets sur la croissance économique et le niveau de vie des citoyens.

L’IEDM est un think tank indépendant sur les politiques publiques. Par ses publications, ses apparitions dans les médias et ses services consultatifs aux décideurs politiques, l’IEDM stimule les débats et les réformes des politiques publiques en se basant sur les principes établis de l’économie de marché et sur l’entrepreneuriat. Il ne sollicite ni n’accepte aucun financement gouvernemental.

IEDM 910, rue Peel, bureau 600, Montréal QC H3C 2H8 - T 514.273.0969 iedm.org